

Bonjour,

En rappel du message que vous avez reçu la semaine dernière de l'Inami et que nous avons relayé vers les médecins via un message dans Pricare: l'Inami demande d'attendre pour introduire la demande de prime intégrée pour 2016.

La raison est que pour les médecins des maisons médicales au forfait, les paramètres B4 et B5, qui entrent en compte pour le calcul de la prime, ne sont pour l'instant pas corrects (car liés au DMG au nom de la maison médicale au forfait).

Nous venons de relancer l'Inami à ce sujet, mais ils ne pouvaient pas encore nous donner de date pour la résolution du problème. Ils nous ont assuré qu'ils informeront les maisons médicales dès que le problème sera résolu.

Rappelons que le délai pour cette demande de prime est le 31/10/2017.

Nous vous rappelons déjà que la demande de prime devra se faire via l'application [MyInami](#), et qu'il faudra - comme dans le passé - générer un fichier Primoto dans Pricare - à charger ensuite dans MyInami, cf. les [instructions détaillées](#).

Si vous avez déjà introduit votre demande, nous vous conseillons de prendre contact avec l'Inami.

Plus d'info et les coordonnées de contact:

<http://www.riziv.fgov.be/fr/professionnels/sante/medecins/aide/pratique-integree/Pages/default.aspx>

Merci de votre patience et bien à vous,
L'équipe de Figac